

en partenariat avec



#### en partenariat avec



## **COLLOQUE**

# LE CONFLIT DE LOYAUTE ET L'ALIENATION PARENTALE SUITE A LA SEPARATION DES PARENTS APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Le processus dit d'« aliénation parentale » est souvent appréhendé sous l'angle d'un dysfonctionnement des relations interpersonnelles au sein des familles, ou sous l'angle psychopathologique, ou encore comme une infraction au droit de l'enfant à avoir une relation de qualité avec ses deux parents.

Sous un angle plus sociologique, on peut l'aborder comme étant aussi le fruit d'un contexte sociétal qui lui est « favorable » : place centrale de l'enfant, conflit entre modèles parentaux, diversification des figures parentales, ...

Un tel regard complémentaire ouvre d'autres pistes d'intervention.

Sous l'angle psychologique, il y a lieu de prendre en compte la compétence des familles et leurs difficultés.

Sous l'angle de la médiation, il y a lieu d'ouvrir les pistes de solution.

### **PROGRAMME**

9h00 Accueil

9h10 Le point de vue du Tribunal de la Famille : Valérie MOREAU, présidente du Tribunal de MONS

9h30 L'approche TOS (thérapie orientée solution): Victor BRACONNIER, psychologue et professeur UMons

11h00 PAUSE

11h15 Contexte actuel psychologique du conflit de loyauté et de l'aliénation parentale : Bruno HUMBEEK, docteur en psychopédagogie et professeur UMons

12h30 PAUSE DE MIDI

13h30 Aliénation parentale, comprendre le contexte sociétal pour agir : Olivier LIMET, sociologue

16h15 Le conflit de loyauté, pistes de travail en médiation. Comment travailler la responsabilité des parents et diminuer la pression imposée aux enfants : Annette BRIDOUX et Jacques BASTIN, médiateurs spécialisés en médiation avec les enfants, chargés d'enseignement UMons et avocats

16h45 Questions time

17h15 Fin des travaux

### **DATE ET LIEU**

Le 10.05.2017 à l'UMONS – Avenue du Champ de Mars - VESALE 030

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS**

Membres AMF : 60 € - étudiants en médiation de l'UMONS : gratuit - non-membres AMF : 90 € (dont 30 € pour la cotisation des membres adhérents à l'AMF)

A verser sur le compte ING n° BE33 363 0178874 46  $\,$  avec comme référence vos nom, prénom et la référence « colloque 10.05.2017».

#### **INSCRIPTION**

Par mail : <u>info@amf.be</u> avec votre nom et prénom en communication L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du versement.

#### **ACCREDITATION**

COMMISSION FEDERALE DE MEDIATION : 6 heures

Intervention IFJ: demande en cours